

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SOUTIEN A LA CONDUITE D' ACTIONS DE MEDIATION CULTURELLE

 cultureloisirs.ccb-blaye.com

1

Consultation et téléchargement du dossier de candidature sur le portail Culture et Loisirs la CCB

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier à la CCB entre le **15 septembre et le 14 novembre 2025**. Pour les actions en milieu scolaire elles pourront se réaliser entre sept. de l'année (n-1) 2025 et décembre de l'année 2026

2



32, rue des Maçons
BP34, 33393 Blaye Cedex



3

Instruction des demandes par le service Culture et Vie associative entre mi-novembre 2025 de janvier de l'année

Arbitrages politiques selon enveloppes budgétaires allouées annuellement entre mi-janvier et février de l'année

4

 *La demande de subvention est soumise à l'arbitrage politique et non automatique. Le porteur de projet peut engager la manifestation en amont de la notification de la subvention mais doit assurer le risque que sa demande ne soit pas recevable, le cas échéant.*



5

Notification de la décision entre mars et avril de l'année par courrier.

Transmission dans les 60 jours suivant la réalisation de l'action, des bilans moral et financier détaillés ainsi que tous éléments permettant de mesurer l'impact de l'action soutenue (publication, presse...).

6

